

Avis d'attribution :

Le Maire de Mions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22 ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la délibération n° 2018-044 du 31 mai 2018 par lequel le Conseil Municipal charge le Maire de prendre, par délégation, certaines des décisions prévues à l'article L. 2122-22 susvisé, et notamment son article 4° ;

Vu les résultats de la consultation réalisée dans le cadre d'un marché à procédure adaptée ;

Considérant la nécessité de conclure un marché de fournitures de papeterie, matériel éducatif, d'activités manuelles, livres scolaires pour la ville de Mions

Article 1 :

Dans le cadre de sa délégation, Monsieur le Maire conclut le marché public suivant :

Marché de fournitures de papeterie, matériel éducatif, d'activités manuelles, livres scolaires de la ville de Mions (Marché N° 4/2018) comme suit :

- **Lot 1** : Papeterie et papier conclu avec la société Librairie du Change (SIRET n° : 429 941 982 000 36) avec un montant annuel minimum de 10 000 € HT et avec un montant annuel maximum de 30 000 € HT.

- **Lot 2** : Matériel pour activités manuelles conclu avec la société Librairie du Change (SIRET n° : 429 941 982 000 36) avec un montant annuel minimum de 8 000 € HT et avec un montant annuel maximum de 24 000 € HT.

- **Lot 3** : Matériel éducatif conclu avec la société Librairie du Change (SIRET n° : 429 941 982 000 36) avec un montant annuel minimum de 3 000 € HT et avec un montant annuel maximum de 9 000 € HT.

- **Lot 4** : Livres de lecture et manuels scolaires conclu avec la société Decitre (SIRET n° : 956 513 147 001 92) avec un montant annuel minimum de 2 000 € HT et avec un montant annuel maximum de 20 000 € HT.

Article 2 :

Le marché est passé pour une période initiale d'un an. Il débutera à compter du 20 Août 2018. Il pourra être reconduit 1 fois pour une période d'un an, par décision expresse de la Commune de Mions, soit une durée globale maximale de marché de 2 ans.